

Aide à l'achat
d'un Vélo
à Assistance
Électrique



Jusqu'à **200€** remboursés pour l'achat d'un vélo électrique !

- ▶ Dans le cadre de sa politique de mobilité en faveur des modes de déplacement doux, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden s'engage à vos côtés en subventionnant jusqu'à 200€ votre achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE).
- ▶ Une aide supplémentaire de 100€ versée par l'État peut également être perçue par les personnes non imposables.

Retrouvez les modalités d'octroi de la subvention sur www.illkirch.eu

Aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Comment obtenir la subvention ?

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaite encourager l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail en vous proposant d'obtenir une aide pour l'achat auprès d'un professionnel situé sur le territoire français, d'un Vélo à Assistance Électrique neuf ou d'occasion, non équipé d'une batterie à plomb, à savoir :

100€ pour l'achat de VAE neuf ou d'occasion, d'une valeur inférieure à 800€

100€ pour le reconditionnement d'une batterie de VAE hors service

200€ pour l'achat de VAE neuf ou d'occasion, d'une valeur supérieure à 800€

200€ pour l'électrification d'un vélo classique

(Dispositif mis en place jusqu'au 31 décembre 2024)

Conditions d'obtention :

- ▶ Habiter à Illkirch-Graffenstaden
- ▶ Limiter votre aide à une demande par personne,
- ▶ Acquérir un vélo homologué (voir pièces justificatives)

Transmettre les pièces suivantes :

à l'Hôtel de Ville - 181 route de Lyon - 67400 Illkirch-Graffenstaden

- ▶ Un justificatif de domicile de l'année en cours
 - ▶ L'original ou la copie de la facture nominative d'achat acquittée du Vélo à Assistance Électrique de moins de 6 mois acheté auprès d'un revendeur professionnel situé sur le territoire français.
 - ▶ La copie du certificat d'homologation ou de conformité du Vélo à Assistance Électrique (Norme NF EN 15194)
 - ▶ Dans le cadre d'une électrification : une facture nominative acquittée de moins de 6 mois mentionnant le professionnel situé sur le territoire français ayant réalisé l'opération d'électrification.
 - ▶ Dans le cadre d'un reconditionnement de batterie, la facture nominative acquittée de moins de 6 mois mentionnant le professionnel situé sur le territoire français ayant réalisé l'opération de reconditionnement.
- (Seul le reconditionnement des batteries destinées aux vélos à assistance électrique (VAE) sera pris en compte selon les normes NF EN 17406 + A1 et NF 15194. A préciser sur la facture par le professionnel).
- ▶ Un RIB du bénéficiaire



Je suis intéressé par le versement d'une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Courriel :

Date :

Signature :

En retournant ce coupon, j'accepte que les informations communiquées soient utilisées pour permettre de me contacter dans le cadre d'une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance électrique (VAE). Coupon à retourner à l'Hôtel de Ville - 181 route de Lyon - 67400 Illkirch-Graffenstaden.